

## MAIRIE DE LAUZERTE

### ----- Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Étaient présents : Mmes C. BOILLON, C. PARDO, D. DENIS, C. BASSO-GUICHARD, J. CHAMBON.

MM H. GERVAIS, J.C. GIORDANA, J.F. PIERASCO, J.L AUNAC, J. JOFRE, J.P MAITRE.

Procurations : C. TAURAN à C. BASSO-GUICHARD, A. MILLS à BOILLON

Excusé : T. BEZY

Absente : J. DELTEIL

Secrétaire : J. CHAMBON

Le compte rendu du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité après modification apportée ci- dessous :

Questions diverses : Mme Chambon, demande que soit notée son intervention sur la vente du plan d'eau. Concernant le manquement de réunions de commission et de concertation, en réponse à J.F PIERASCO.

Réponse du Maire : que ceci soit notifié au C. rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité après modification.

#### 1. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Service assainissement

Lecture de J.F. Pierasco.

Dépenses de fonctionnement :	64 515.24 €
Recettes de fonctionnement :	61 573.60 €
Résultat de clôture :	- 2 941.64 €
Résultat reporté	37 421.84 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>34 480.20 €</b>

Dépenses d'investissement :	24 528.99 €
Recettes d'investissement :	84 043.72 €
Résultat de clôture :	59 514.76 €
Résultat reporté	167 759.59 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>227 274.35 €</b>
Restes à réaliser /dépenses	- 89 894.38 €
Résultat	137 379.97 €

Hors la présence de M. le Maire, Madame BOILLON, 1ère adjointe, propose le vote du compte administratif 2017.

Voté à la majorité : 1 Contre : J. Chambon

#### 2. COMPTE DE GESTION 2017 dressé par le Trésor Public

Adopté à l'unanimité.

#### 3. Budget Assainissement-Affectation du résultat

Fonctionnement 2017 : 34 480.20 €

Investissement : 137 379.97 €

Voté à la majorité : 1 Contre : J. Chambon

#### 4. BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Fonctionnement :	83 236 €
Investissement :	292 711 €
Adopté à l'unanimité	

#### 5. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : COMMUNE

##### Fonctionnement :

Dépenses :	1 280 554.54 €
Recettes :	1 437 157.30 €
résultat reporté :	200 000 €
résultat cumulé :	356 602.76 €

##### Investissement :

Dépenses :	-560 751 44 €
Recettes :	375 757.15 €
clôture :	-184 994.29 €
résultat reporté :	-46 518.20 €
résultat cumulé :	-231 512.49 €
Dépenses à réaliser :	-326 418.12 €
Recettes à réaliser :	233 862.12 €
Résultat	-324 068.99 €

Hors la présence de M. le Maire, Madame BOILLON, 1ère adjointe, propose le vote du compte administratif 2017.

Voté à la majorité : 3 Contres : J. Chambon, J. Jofre, H. Gervais.

#### 6. COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE - dressé par le Trésor Public

Voté à l'unanimité

#### 7. AFFECTATION DU RESULTAT

Fonctionnement :	125 000.00 €
Investissement :	231 602.76 €
Voté à la majorité : 1 Contre : J. Chambon	

#### 8. TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

- 12.41% taxe d'habitation
- 14.08% taxe foncières sur les bâties
- 67.13% taxe foncière sur le non bâti
- 16.78% cotisation foncière des Entreprises

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir le même taux pour 2018. Pas d'augmentation.

#### 9. BUDGET COMMUNAL 2018

Fonctionnement :	1 590 101.00 €
Investissement :	977 972.00 €

J. Chambon pose la question sur le poste MSAP, d'un montant de 104 640 € ?

Réponse : honoraire de l'architecte sur le projet !

Voté à la majorité : 3 Contres : J. Chambon, J. Jofre, H. Gervais et 1 abstention : C. Pardo.

## **10. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

L'agent recruté doit-être formé en vue du départ à la retraite de la secrétaire générale au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adjoint Administratif territorial Principal 2ème classe, dans la fonction services administratifs - accueil. Temps hebdomadaire 35 h à compter du 15 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- J.Jofre : qu'en est-il du plan de Sauvegarde Communal ?

Il signale que, lors de fortes pluies, la route vers le camping était inondée, les pelles fermées ! A qui revient la responsabilité d'ouvrir les pelles et de sonner l'alarme ? Qui doit-être averti ? Réponse du Maire : les pompiers.

- D.Denis : Signale qu'il y a trop de camping-cars stationnés sur le parking de l'Éveillé. Un manque de civisme (canettes, déchets sur la chaussée). Il faut que l'arrêté municipal soit respecté.
- J.Chambon : demande ce que devient le poste de Lionel Rami pour la suite du programme AMI. Réponse du Maire : Après un entretien, l'ANAH propose 50% de subventions sur 3 ans, pour un emploi sur la communauté de communes, à postuler en septembre. Les autres 50% pourraient-être supportés par la communauté de communes.

Fin de séance 22h.